

Bosc-Guérard-Saint-Adrien -76-

—
Clos Guillaume De la Mothe
—

Commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien

PROGRAMME DES TRAVAUX -2.0- - PA 8a -

Décembre 2021

INDICE	MODIFICATION	DATE



GE360

GÉOMÈTRES EXPERTS

Benoit SANTUS
Olivier JUMENTIER
Erwan QUINIOU
Aurélien FOUCHER

1000 chemin de Clères 76230 Bois Guillaume
Tél 02 35 70 54 60 Fax 02 35 15 28 45
geometres@ge360.fr

SOMMAIRE

CHAPITRE -I- GENERALITES

CHAPITRE -II- TRAVAUX PRELIMINAIRES ET TERRASSEMENTS GENERAUX

- II.1 - DECAPAGE DE LA TERRE VEGETALE
- II.2 - TERRASSEMENTS POUR ENCOFFREMENT DE LA CHAUSSEE

CHAPITRE -III- VOIRIE

- III.1 - EMPRISE
- III.2 - CONSTITUTION DE LA CHAUSSEE
- III.3 - BORDURES
- III.4 - PANNEAUTAGE
- III.5 - AIRE DE DEPOT DES OM

CHAPITRE -IV- ASSAINISSEMENT

- IV.1 - EAUX USEES
- IV.2 - EAUX PLUVIALES

CHAPITRE -V- EAU POTABLE

- V.1 - ORIGINE DE L'ALIMENTATION
- V.2 - CONSITUTION DU RESEAU
- V.3 - DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

CHAPITRE -VI- ALIMENTATION ELECTRIQUE

- VI.1 - MOYENNE TENSION
- VI.2 - BASSE TENSION

CHAPITRE -VII- ECLAIRAGE

- VII.1 - ORIGINE DU RESEAU
- VII.2 - MATERIEL

CHAPITRE -VIII- GENIE CIVIL TELEPHONE

- VIII.1 - ORIGINE DU RESEAU
- VIII.2 - CONSTITUTION DU RESEAU

CHAPITRE -IX- ESPACES VERTS ET PLANTATIONS

ANNEXE – CALCUL DU BASSIN

CHAPITRE -I- GENERALITES

Le présent mémoire explicatif a pour but de définir la nature et la consistance des infrastructures voirie et réseaux divers, nécessaires à la desserte de la zone d'habitat projetée sur un terrain situé Clos Guillaume De la Motte à Bosc-Guerard-Saint-Adrien.

CHAPITRE -II- TRAVAUX PRELIMINAIRES ET TERRASSEMENTS GENERAUX

II.1 - DECAPAGE DE LA TERRE VEGETALE

Sous l'emprise de la voie, la terre végétale sera décapée sur une épaisseur moyenne de 0.20 m et entreposée sur le site aux endroits indiqués par l'aménageur lors du démarrage des travaux.

Le surplus sera évacué à la décharge de l'entreprise.

II.2 - TERRASSEMENTS POUR ENCOFFREMENT DE LA CHAUSSEE

Les terrassements nécessaires pour la réalisation des encoffrements de chaussée, parkings, seront réalisés dans les règles de l'art.

Les terres excédentaires seront évacuées à la décharge de l'entreprise.

CHAPITRE -III- VOIRIE

III.1 - EMPRISE

Emprise de 8,80 m composée d'une chaussée monopente de 4,50 m de large et d'un accotement engazonné de 4,30m de large.

III.2 - CONSTITUTION DE LA CHAUSSEE , DES PARKING ET ACCES

La chaussée de 4,50m de large en enrobé. Fondée sur un feutre anticontaminant type bidim $\mu 41$, une couche de fondation en GNT 0/80 avec un objectif de portance PF2 , une GB 0/14 sur 0,06 m et un enrobé 125 kg/m² quartzite.

Variante :

Un traitement in situ des matériaux du site à la chaux et liant hydraulique sur une épaisseur de 0.35 m, recouvert d'une imprégnation pourra être mis en place en substitution de la GNT 0/80 (couche de forme) si le site le permet.

Des matériaux recyclés pourront également être utilisés.

III.3 - BORDURES

Des bordures Type T1 seront posés conformément au plan de travaux (cf coupe type). Une variante de bordures pourra être proposée si c'est techniquement plus judicieux.

III.4 - CHEMINEMENT PIÉTON

Fondé sur 0.25 m de GNT 0/60 et revêtu d'un sable de vignat, il sera raccordé au chemin existant.

III.5 - AIRE DE DEPOT DES OM

Une aire de dépôt des OM sera réalisée au droit de la voie existante, accessible au véhicule de service

CHAPITRE -IV- ASSAINISSEMENT

IV.1 - EAUX USEES

Pose de boîte de branchement EU en limite de propriété, raccordée sur un réseau d'assainissement EU Ø200 à poser dans l'opération et raccordé sur le réseau existant Clos Guillaume De la Mothe.

Les travaux seront réalisés en accord avec le concessionnaire.

Les essais eau, le passage caméra ainsi que le contrôle du compactage seront réalisés par une entreprise agréée autre que l'entreprise V.R.D.

La localisation des ouvrages de branchement est susceptible de varier en fonction de l'étude technique; l'implantation définie au plan est indicative.

IV.2 - EAUX PLUVIALES

Eaux pluviales de toitures :

Épandage à la parcelle, pour un dimensionnement décennal, à charge de chaque acquéreur. Le dimensionnement est repris dans le rapport émis par la société Ecotone. Au delà de l'occurrence décennale, les acquéreurs devront rejeter les eaux dans les boîtes de trop plein, dirigées vers l'ouvrage collectif de gestion des eaux pluviales.

Eaux pluviales de voirie :

Elles seront dispersées en libre écoulement dans la noue existante en bord de voie, puis canalisées vers le bassin existant.

La noue existante est située dans les parties communes et non sur les parcelles privées afin de maîtriser l'entretien.(cf plan des travaux PA8b)

La localisation des ouvrages est susceptible de varier en fonction de l'étude technique (tests de perméabilités, dimensionnement des massifs d'infiltrations pour les acquéreurs), l'implantation définie au plan est indicative.

CHAPITRE -V- EAU POTABLE

V.1 - ORIGINE DE L'ALIMENTATION

Le futur réseau d'eau potable du lotissement sera raccordé sur la conduite existante Clos Guillaume De la Mothe. La desserte du lotissement sera étudiée en accord avec les services compétents.

V.2 - CONSTITUTION DU RESEAU

Une conduite d'eau potable sera posée dans le lotissement ainsi que les branchements individuel et la pose de citerneau d'eau dans chaque parcelle. Les compteurs seront posés ultérieurement, à charge des acquéreurs. Le détail du réseau sera soumis avant travaux à l'agrément du gestionnaire du réseau.

V.3 - DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

La défense contre l'incendie sera assurée à partir d'un poteau incendie existant situé dans le clos Guillaume De la Mothe, situé à moins de 200m de la future construction la plus éloigné,

CHAPITRE -VI- ALIMENTATION ELECTRIQUE

VI.1 - MOYENNE TENSION

La desserte de l'opération sera étudiée en accord avec ENEDIS.

VI.2 - BASSE TENSION

Réseau de desserte principale sera réalisé en souterrain et comprenant les câbles BT ainsi que leur protection.

Les branchements seront réalisés ainsi que la pose de coffrets individuels.

L'étude détaillée définitive sera réalisée en accord avec les Services Techniques d'ENEDIS.

CHAPITRE -VII- ECLAIRAGE

VII.1 - ORIGINE DU RESEAU

Le réseau d'éclairage sera raccordé sur le réseau existant en accord avec la commune ou une armoire de commande sera installée pour la gestion du lotissement.

VII.2 - MATERIEL

Matériel proposé :

Des luminaires sur mâts de 4,00 m tubulaire en acier galvanisé thermolaqué, y compris le massif d'ancrage seront posés dans le lotissement.

Le choix définitif sera arrêté en concertation avec la commune.

La localisation des candélabres est susceptible de varier en fonction de l'étude technique, l'implantation définie au plan est indicative.

CHAPITRE -VIII- GENIE CIVIL TELEPHONE

VIII.1 - ORIGINE DU RESEAU

Le génie civil télécom sera raccordé au réseau existant au niveau du Clos Guillaume De la Mothe en accord avec les services d'ORANGE.

VIII.2 - CONSTITUTION DU RESEAU

Plusieurs fourreaux PVC 42/45 aiguillés seront posés dans le lotissement pour la desserte de celui-ci.

Un ou plusieurs fourreaux PVC 42/45 aiguillés seront posés pour le raccordement de chaque parcelle y compris la pose d'un regard de branchement 30x30.

Des chambres de tirage seront positionnées le long du réseau.

L'étude détaillée sera exécutée en accord avec les Services Techniques d'ORANGE.

CHAPITRE -IX- ESPACES VERTS ET PLANTATIONS

Engazonnement des accotements le long de la voirie.

Aménagement des espaces verts aux abords la noue par engazonnement et plantation d'arbres.

NOTE DE CALCUL ECOTONE



NOTE TECHNIQUE – GESTION DES EAUX PLUVIALES PROJET DE 4 LOTS DE TERRAINS À BÂTIR SUR LA COMMUNE DE BOSC GUÉRARD SAINT ADRIEN



Bosc-Guérard
Saint-Adrien
en Seine-Maritime

Annexe hydraulique



Note de dimensionnement pluvial

projet de commune par **4 lots supplémentaires de Bosc Guérard Saint adrien La commune**

volume global à retenir (m³) 717
débit de fuite maximal (l/s) 6,8
(base de 2 l/s/ha)
nombre de lots à bâtir 4
% final d'espaces verts 78

&cotone, le 7 juillet 2021		situation actuelle		situation projet	
		décennal	centennal	décennal	centennal
surface terrain (m ²)		33 750	33 750	33 750	33 750
dont					
	Toitures	3 400	3 400	4 200	4 200
	Voiries et trottoirs	2 445	2 445	2 861	2 861
	Espaces verts	27 340	27 340	26 186	26 186
	Chemin stabilisé	565	565	503	503
Coefficient de ruissellement moyen(%)		32,6	42,6	35,1	45,1
Longueur hydraulique (m)		315	315	315	315
dénivelé (en m)		7	7	7	7
pente (%)		2,22	2,22	2,22	2,22
temps concentratio n rural	G	34	34	34	34
	P	10	10	10	10
	K	7	7	7	7
	V	9	9	9	9
	T	12	12	12	12
	Tc (en min)	10	10	10	10
coefficients de montana *					
	a à Tc	7,23	20,712	7,23	20,712
	b à Tc	0,7	0,842	0,7	0,842
intensité à Tc (mm/min)		1,412	2,904	1,412	2,904
débit de pointe sans aménagement, Qp (m ³ /s)		0,259	0,696	0,279	0,737
Volume ruisselé pour l'orage 1h		281	538	302	569
Volume ruisselé pour l'orage 3h		377	729	405	772
Volume ruisselé pour la pluie de 24h		559	1 030	602	1 090
Volume ruisselé pour la pluie de 48h		664	1 191	714	1 260
temps de vidange (h)		29	48	29	48
débit de fuite (l/s)		3,9	3,9	4,2	4,2
débit de fuite (m ³ /s)		0,004	0,004	0,004	0,004
Temps critique (min)		746	540	746	540
pluie à Tcr (m)		0,053	0,056	0,053	0,056
volume global à retenir (m ³)		405	678	436	717
volume global géré par les particuliers (6,5m ³ /200 m ²) :			110,5		136,5
volume final à retenir en espace public (m ³)			568		581

* MONTANA BOOS 1957-2000

perméa	7 mm/h
surface inondable	2196 m ²
Qf	15,4 m ³ /h
Of	4,27 l/s

surface inondable du bassin/noues + massifs drainant